

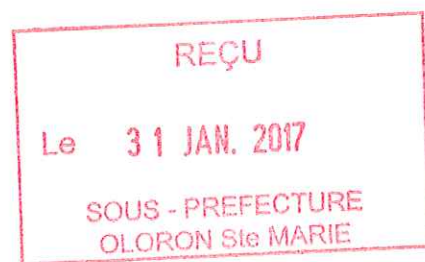
Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

DELIBERATION n°2017/03

L'An deux mille dix-sept et le **mardi 24 janvier à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme CLAVIER donne procuration à Mme BERGES
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. MOUNAUT donne procuration à M. CASADEBAIG
M. LABOURDETTE donne procuration à M. CASAUBON



Secrétaire de séance : M. ALBIRA

OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – 1ere TRANCHE

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Dans l'attente de l'immatriculation auprès du Tribunal de Commerce de l'EPIC « Office de tourisme de la vallée d'Ossau », l'association « Office de tourisme d'Arudy » ayant pour numéro de SIRET 33040351000011, assurera transitoirement la compétence « *Promotion du tourisme* ».

Il est proposé de lui attribuer pour le fonctionnement des deux premiers mois de l'année une subvention à hauteur de :

- Association « Office de Tourisme d'Arudy » **5 000 €**

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ATTRIBUE et AUTORISE à VERSER une subvention de 5 000 € à l'association « Office de tourisme d'Arudy »,

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017 de la Communauté de Communes sur le compte 6574,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.



Le Président,

Jean-Paul CASAUBON